

DEMANDE DE REMBOURSEMENT
À RETOURNER SIGNÉ

(Tous les champs sont obligatoires)

INFORMATIONS PERSONNELLES

 M. Mme Mlle

Nom : _____ N° Client : _____

 Prénom : _____ Date du 1^{er} versement de vos revenus sur votre Compte

Adresse mail : _____@_____ Courant ING Direct* : ___/___/___

FRAIS À REMBOURSER

Montant total des frais facturés par votre ancienne banque et/ou par les organismes concernés suite à votre domiciliation* :

_____ €

MERCI DE SIGNER DANS LE CADRE CI-DESSOUS (TOUTE DEMANDE INCOMPLÈTE NE POURRA ÊTRE PRISE EN COMPTE.)
DATEZ ICI

Fait à : _____

Le : _____ / _____ / _____

SIGNEZ ICI
POUR BÉNÉFICIER DE LA GARANTIE SANS FRAIS OU REMBOURSÉ
1. IMPRIMEZ LE FORMULAIRE ET COMPLÉTEZ LES INFORMATIONS CI-DESSUS.
2. JOIGNEZ-Y LES PIÈCES JUSTIFICATIVES SUIVANTES :

- Une copie de la demande datée de changement de domiciliation de votre salaire adressée à votre employeur (à défaut, votre relevé de compte ING Direct avec le détail du premier versement de vos revenus).
- Votre (vos) relevé(s) de compte daté(s), faisant état des frais facturés par votre ancienne banque ou par les organismes concernés (mutuelle, fournisseur d'électricité, etc.) suite à la domiciliation de vos revenus, en entourant les montants concernés.

**Envoyez l'ensemble de ces documents,
 dans une enveloppe non affranchie, à l'adresse :**
 ING Direct - Service Compensation
 Libre Réponse 70678 - 75567 Paris cedex 12

* Offre valable pour les clients détenteurs d'un Compte Courant ING Direct, ayant domicilié leurs revenus mensuels (ou ayant effectué une demande de domiciliation de leurs revenus) chez ING Direct entre le 01/01/2016 et le 31/01/2017.

Tous les frais liés à la domiciliation facturés par l' (les) ancienne(s) banque(s) du client (à l'exception des éventuels frais d'envoi des lettres d'information) ou par les organismes effectuant des opérations sur le(s) ancien(s) compte(s) courant(s) du client seront remboursés par ING Direct. Offre valable dans la limite de 100 euros par personne et par Compte Courant ING Direct, sous réserve que ces frais aient été facturés dans les trois mois suivant la demande de domiciliation ou jusqu'à un mois avant le premier versement de ses revenus chez ING Direct et sous réserve de l'acceptation du dossier par ING Direct. Aucune demande de remboursement incomplète ne sera prise en charge (formulaire dûment complété et justificatifs joints).